

CONGRES DE NANTES

MOTIONS VOTEES

17-18 MAI 1969

I - GUIDE DU LECTEUR

Le Congrès de l'Association des bibliothécaires français, après avoir entendu un rapport d'enquête sur la question du « Guide du lecteur », présente les conclusions suivantes :

Il convient de distinguer le *dépliant publicitaire*, destiné aux relations publiques de la bibliothèque, et si possible illustré, du *Guide du lecteur*, qui est distribué aux usagers effectifs pour leur permettre une fréquentation efficace de la bibliothèque.

Ce guide doit être clair et succinct. Il apporte un minimum d'information sur la généralité des services. Il peut et doit être complété par des guides spéciaux particuliers à certaines sections (jeunesse, enfants, musique, ou, dans les bibliothèques universitaires, niveaux différents dont les besoins sont spéciaux).

En aucun cas, ce guide ne dispense de l'*accueil direct* qui comporte une initiation orale. Il la complète et en tire un caractère plus vivant qui le rend plus efficace.

Le Congrès demande en outre qu'un groupe de travail étudie un guide commun à toutes les bibliothèques d'enfants.

II - GUIDE DE LA D.B.L.P.

Le Congrès de l'Association des bibliothécaires français demande la publication, par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, à l'usage des bibliothécaires, d'un *guide-annuaire* comportant l'organigramme de la Direction et l'indication des différents services, avec les noms des responsables et les numéros d'appel téléphonique.

III - CATALOGAGE CENTRALISE

Le Congrès de l'Association des bibliothécaires français a manifesté le plus vif intérêt au projet de catalogage centralisé.

Les participants de toutes les catégories de bibliothèques demandent à être tenus au courant des étapes de la mise au point des principes directeurs, dont les modalités d'application devront être étudiées avec beaucoup de soin pour répondre à la diversité des besoins des bibliothèques de toutes catégories.

IV - FERMETURE DES BIBLIOTHEQUES

Le Congrès de l'Association des bibliothécaires français souhaite que dans les grandes villes, et spécialement à Paris, un tableau des grandes bibliothèques ouvertes soit apposé à la porte des bibliothèques fermées, que la fermeture soit exceptionnelle ou non (périodes de Pâques, Noël, vacances d'été, veilles ou lendemains de fêtes, etc.).